

entoure votre misanthropie. Je suis venue, et cette même bonté lui a fait reporter sur moi une partie des soins et de la tendresse qu'elle vous prodiguait. Voyant cela, et remontant de l'effet à la cause, vous êtes resté dépité et jaloux, et vous m'avez vouée à tous les dieux infernaux... ne m'interrompez pas, j'ai fini tout à l'heure. Pour moi, je ne suis, de prime-abord, peu occupée de vous. Je vous trouvais maussade, je l'avoue, et je ne déplorais pas vos fréquentes absences... au contraire... Je vous ai plaint quelque peu en discernant les motifs de vos bouderies; mais, comme ces motifs devaient disparaître avec moi, dans un délai bref, j'ai pensé que vous n'étiez pas généreux de m'en vouloir ainsi, de ce que je goûtais, en passant, le gâteau préparé pour vous... Pour cette appréciation, assez vague et sans importance, le mot antipathie est trop fort, convenez-en. Je ne donne pas ma haine, non plus que mon estime, sans de sérieuses raisons. Mettons donc indifférence, s'il vous plaît.

—Vous êtes dure, madame, fit Richard, qui avait rougi.
—Non pas dure, reprit la jeune femme plus doucement, mais vraie, toujours.

L'enfant se plaignait dans son sommeil. Richard courut à lui, le releva sur ses oreillers avec l'adresse et la sollicitude d'une mère, et préparant une potion calmante, il la lui fit doucement avaler, cuillerée à cuillerée, après quoi, il revint, tout songeur, reprendre sa place au foyer.

(La suite au prochain numéro.)

Sauvez votre Vie.—La vie est un bienfait. Chercher à la conserver est non-seulement un devoir, mais une obligation. Cette importante question a été discutée dernièrement entre plusieurs personnes, au nombre desquelles se trouvait le propriétaire de *Nelson House*, de Port Huron, M. Charles Nelson. J'ai souffert très longtemps d'un rhumatisme, disait ce monsieur; j'en ai presque perdu l'usage d'un de mes bras. J'ai tout employé pour me guérir; j'ai consulté les médecins les plus habiles. Je n'ai obtenu aucun résultat satisfaisant. Un de mes bons amis me conseilla d'essayer du nouveau remède *L'Huile St. Jacob*, dont on parle tant. Après quelques semaines d'expériences je m'aperçus qu'il y avait une notable amélioration chez moi. Aujourd'hui je suis heureux de constater que cette huile m'a complètement guéri. — *Port Huron Mich. Commercial.*

UN VOLEUR... SANS L'ÊTRE

Le seul être humain qui échappe au physiologiste, est incontestablement l'ivrogne; aussi, le chercherait-on vainement dans la collection des physiologies, si fort à la mode il y a quarante ans. On pourra décrire le caractère du chat, du singe, du perroquet, parce qu'il est, aux nuances près, invariable chez tous les animaux de même espèce, tandis que, autant d'hommes ivres, autant d'études différentes. M. Alexandre Dumas a fait les *Idées de Mme Aubray*, il ne ferait pas les *Idées d'un ivrogne*, parce qu'elles sont sans fixité et sans suite. Non que l'ivresse supprime d'une façon absolue tout raisonnement; il est certain, par exemple, que ce pochard, surpris par l'averse dans un jardin de guinguette et faisant, de sa casquette, un parapluie à son verre plein, pour rentrer dans le cabaret, il est certain qu'il y a là un raisonnement; mais remarquez qu'il est particulier à l'état d'ébriété, et que c'est une idée qui ne viendrait jamais à des gens en possession de leur bon sens.

En dehors de semblables précautions, il ne reste guère que les droits de la nature, qui ne les perd jamais; mais quand c'est elle qui parle, le raisonnement est bien près de ressembler à de l'instinct.

Qu'on qualifie donc comme on le voudra le mobile qui a fait agir Gousson, peu importe; il est prévenu du vol d'une chaise. Le voilà devant la police correctionnelle; c'est un brave homme, pur jusqu'ici de toute mauvaise action; c'est la seule chose dont nous ayons à nous occuper.

—Mon président, dit-il, dès qu'on lui demande ses noms, je vous prie de m'écouter d'un œil tutélaire, car, croyez que de me voir ici ça m'empoisonne bien mes satisfactions.

M. le président.—Vous vous expliquerez tout à l'heure.

Gousson.—Avec plaisir, et j'espère que vous m'écouteriez d'un œil tutélaire.

Le seul témoin cité est un cafetier. Sa déposition se réduit à deux mots: "Vers minuit, j'allais fermer et rentrer les chaises que j'avais à la porte, lorsqu'un passant me dit: "Un homme vient de vous voler une chaise!" Là-dessus il m'indique la rue prise par le voleur; je cours après lui et je l'ai arrêté, ayant, en effet, ma chaise.

M. le président (au prévenu).—Expliquez-vous.

Gousson.—Mon président, c'est de la faute à Molière.

M. le président.—Quel Molière?

Gousson.—Eh bien... Molière... un auteur qui compose des comédies... Vous ne connaissez pas Molière?

M. le président.—Mais quel rapport à Molière?

Gousson.—Voilà: parce que moi, je le connais, Molière; j'en ai un volume qui me sert à affiler mon rasoir. Alors, ne pouvant pas le trouver, j'ai jamais pu venir à bout de me raser pour aller à l'enterrement d'un homme très aimable, que je ne me rappelle pas son nom, ne l'ayant vu qu'une fois dans ma vie; seulement que cette fois-là, il m'avait offert un bitter et que, depuis ce

temps-là, je m'étais toujours dit: "Il n'est pas fort, il n'en a pas pour longtemps, mais je ne veux pas manquer d'aller à son enterrement."

Pour lors que, ne trouvant pas Molière pour me raser, je vais chez le perruquier; figurez-vous, ils étaient quatorze avant moi. Voilà qu'il y avait là Poinçard, un de mes amis, qui me dit: Allons prendre un verre en attendant, je régale. Alors, que je lui dis: Une politesse en vaut une autre, je t'emmène à l'enterrement.

M. le président.—Mais quel rapport tout cela a-t-il avec ce qu'on vous reproche?

Gousson.—Le rapport qu'ayant pris pas mal de tournées, v'la que je m'endors. Alors Poinçard, qui voulait aller à l'enterrement, avait beau m'appeler, je ronflais toujours; voyant ça, il me fiche un grand coup de poing sur le nez; ça me réveille, et il me dit: Eh bien, puisque te voilà réveillé, allons à l'enterrement, où que c'est? Voilà que je ne me rappelle plus le numéro; et c'était bien facile, le 46, et même n'ayant pas de mémoire, je m'étais dit: je penserai au No. 100 et en retranchant 54, ça fera juste 46; c'était simple.

M. le président.—En voilà assez, reconnaissez-vous avoir volé la chaise?

Gousson.—Pour lors que nous avons donc repris des tournées jusqu'à minuit.

M. le président.—Mais répondez donc: reconnaissez-vous avoir volé la chaise?

Gousson.—Maintenant, je peux vous répondre que vous savez dans quel état j'étais, et je vous prie de m'écouter d'un œil tutélaire.

M. le président.—Vous invoquez pour excuse votre état d'ivresse; le tribunal appréciera.

Gousson.—C'est ça et c'est pas ça, parce que Poinçard devait me conduire chez moi, vu que je n'étais pas solide; mais il s'arrêtait à tous les petits coins, que c'était pire qu'une Danaïde, dont il se trouve que je l'ai perdu, et que me v'la, allant comme un hanneton... sans savoir.

M. le président.—Voyons, oui ou non, avez-vous volé la chaise?

Gousson.—Empruntée simplement, mon président, pour m'asseoir de temps en temps, en route, jusque chez moi, dont je l'aurais rapportée le lendemain. Le cafetier peut dire que j'étais assis, à peine.

Le limonadier est rappelé à la barre.

Gousson.—Voyons, j'étais ti assis?

Le limonadier.—C'est vrai (au tribunal): et il m'a donné la même explication; sans des agents qui passaient à ce moment et qui l'ont arrêté, j'aurais repris ma chaise et ç'aurait été fini là.

Gousson.—J'espère que le tribunal écoute ça d'un œil tutélaire.

Dans ces circonstances, le tribunal jugeant que l'intention frauduleuse n'était pas établie, acquitte.

Gousson.—Vous voyez bien que c'est de la faute à Molière.

EXÉCUTION DE MICHAËL HAYVERN

C'est vendredi dernier, 9 courant, que Hayvern a subi la peine capitale à laquelle il a été condamné aux dernières assises de Montréal.

Dès six heures et demie du matin plusieurs centaines de personnes entouraient la prison où devait avoir lieu l'exécution. Entre sept et huit heures, les porteurs de permis, au nombre environ de deux cents, entrèrent dans la prison. Jusqu'à huit heures, le condamné a été en prières, et aucun étranger n'a été admis à le voir.

Trois jours avant l'exécution, Hayvern fut averti de l'inutilité des démarches entreprises pour obtenir la commutation de sa sentence. Il a reçu la nouvelle avec beaucoup de calme et répéta de nouveau qu'il était heureux de mourir.

Dans la soirée de jeudi il a eu un moment de faiblesse et paraissait très excité, mais le zélé chapelain, le Rév. M. Lavallée, à force d'exhortation, parvint à le calmer, et il reprit sa sérénité ordinaire.

Dans le cours de la nuit de jeudi à vendredi, il a reposé tranquillement pendant plus d'une heure, et le restant de la nuit se passa en prières.

Le Rév. Père Cazeau, recteur des Jésuites, et le Rév. M. Gaboury, remplacèrent le chapelain, qui avait jugé nécessaire de se reposer afin d'assister à l'exécution. Deux Sœurs de Charité passèrent aussi la nuit en prières avec le condamné.

Deux messes basses ont été dites vendredi matin et Hayvern a communie à celle de cinq heures. Quelques minutes avant huit heures, le député-shérif, M. Sanborn, accompagné du magistrat de police, M. C. Dugas, du Dr Robillard, du géolier, du grand connétable et du chef de police, entra dans la cellule du condamné, attendant à la chapelle provisoire, et fit la lecture de la sentence. Alors commença la toilette funèbre.

Tout se fit avec beaucoup de calme; mais lorsque le bourreau s'approcha pour le garrotter, Hayvern devint subitement agité et le bourreau, de son côté, semblait avoir perdu son sang-froid. Cette dernière opération traîna quelque peu en longueur et excita quelques mur-

mures parmi les assistants. Le Rév. M. Lavallée, craignant à ce moment suprême une révolte ou un emportement du condamné, l'exhorta de nouveau à la résignation et finit par le calmer. Lorsqu'il fut solidement garrotté et que la corde eut été nouée autour de son cou, commença la marche à l'échafaud.

Le député-shérif marchait en tête, puis venait ensuite le condamné ayant son confesseur à ses côtés, les autres représentants de l'autorité fermaient la marche.

Les prières des agonisants, commencées au départ de la cellule, n'étant pas finies au moment de monter à l'échafaud, on fit halte au bout du corridor donnant sur l'escalier qui conduisait à la potence.

Tout le temps le malheureux Hayvern répondit avec ferveur et à voix assez haute. A huit heures et deux minutes, le député-shérif monta sur l'échafaud et Hayvern apparut immédiatement après.

En escaladant les marches il eut une légère défaillance et regarda la foule d'un air de compassion; un sergent de police qui était à ses côtés le soutint et lui aida, avec le Rév. M. Lavallée, à gravir les dernières marches.

Rendu sur la plateforme, il parut se remettre et s'agenouilla de lui-même au centre de la trappe fatale. Le chapelain lui présenta le crucifix qu'il baisa avec ardeur. Il fit signe qu'il n'avait rien à dire, et le prêtre ayant commencé les dernières prières des morts, le bourreau fit son œuvre. La trappe s'ouvrit et Hayvern fut lancé dans le vide.

Hayvern était bien coupable. Tous nos lecteurs se rappellent la tragédie qui s'est passée au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, en juin dernier. L'infortuné Salter a été tué de sang-froid, sans avoir eu le temps de se préparer à quitter cette vie, quelques minutes après avoir reçu le coup fatal. Pour la famille de la victime, aussi bien que pour la justice humaine, il fallait que le meurtrier subit son châtement.

ATTENTION.—A l'occasion de la grande Exposition Provinciale, la maison GRAVEL & THIBAUT, 587, rue Ste-Catherine, vendra pendant tout le mois de septembre, à 25 par cent meilleur marché, toutes ses marchandises d'été. De plus, venant de recevoir son importation d'automne consistant dans les plus magnifiques Tweeds, le meilleur choix d'étoffe à manteau qu'il soit possible de trouver. Le département des dames est au complet: Etoffes à robe, Flanelles, etc., etc., dans les meilleures qualités et les plus belles nuances. Chapeaux dans les derniers goûts et confectionnés de la manière la plus élégante. Belle occasion, temps de spéculation pour tous, venez donc acheter à bon marché chez Gravel & Thibault, car cet établissement, qui n'est ouvert que depuis un an, peut cependant se mettre au rang des bonnes maisons de commerce de la rue Ste-Catherine.— J. A. GRAVEL. A. THIBAUT.

LES ÉCHECS

15 MONTRÉAL, décembre 1881.

Adressez les communications concernant ce département à O. TREMPÉ, 698, rue Saint-Bonaventure, Montréal.

SOLUTIONS JUSTES.

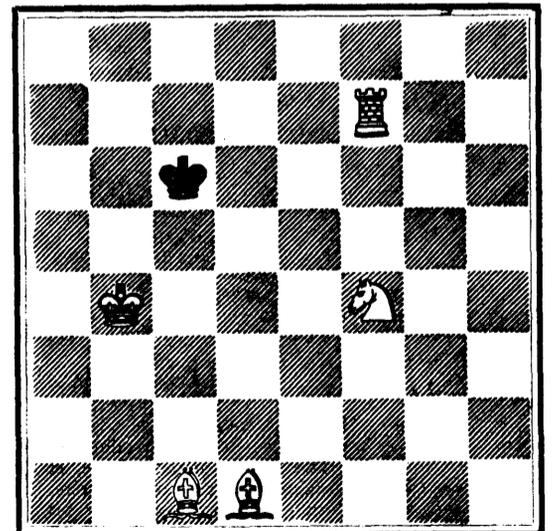
Problème 293.—F. Giguère, P. Bémillard, Montréal; Un amateur, Ottawa; V. Gagnon, Québec; A. C., Saint-Jean; M. Lalandry, New-York.

PROBLÈME No. 294.

Composé par M. J. FAYSSÉ, de Beauvoisin, France.

Dédié à mon ami O. Trempe.

NOIRS.—1 pièce.



BLANCS.—5 pièces.

Les blancs jouent et font mat en 4 coups.

SOLUTION.—No. 293.

Blancs.	Noirs.
1 T 7e FD	1 R 3e R (A)
2 R 5e C	2 R 4e D
3 R 5e F	3 R 5e D
4 T 7e D, mat.	(A)
	1 R 3e C
2 F 3e FD	2 R 3e T
3 R 5e F	3 R 4e T
4 T 7e TR, mat.	